

AR Prefecture

006-210600540-20230407-37-DE
Reçu le 07/04/2023

**ALPES MARITIMES
COMMUNE DE DRAP**

DELIBERATION N° 37/2023

OBJET : URBANISME : Bilan de la concertation et arrêt du projet de révision générale du PLU de Drap.

L'an deux mille vingt-trois, le 07 du mois d'avril à 10h00

Le Conseil Municipal de la Commune de DRAP, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Robert NARDELLI, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 31 mars 2023

PRESENTS : Robert NARDELLI / Romain BIANCHI / Alexandra GHIGI-RUSSO / Sophie ESPOSITO / Philippe MINEUR / Jean-Christophe CENAZANDOTTI / Catherine DINI / Serge DIGANI / Christine DECORDER / Bouabdallah LAFTAS / Martine DUNOYER DE SEGONZAC / Vanessa BEAUJAUD / Jean QUENCEZ / Sabrina DIVRY / Kathy NICOLAS / Jean-Pierre MONTCOUQUIOL / Sandrine GUGLIELMINO / Clorinde MARCONI

ABSENTS REPRESENTES : Gracienne DODAIN par Romain BIANCHI/ Xavier JARJANETTE par Jean Christophe CENAZANDOTTI/ Thierry VISSIAN par Jean QUENCEZ/ Michaël TRUCCHI par Jean-Pierre MONTCOUQUIOL/ Nathalie DIGANI par Alexandra GHIGI-RUSSO/Françoise DAMILANO par Serge DIGANI/ Stephen VIALE par Sandrine GUGLIELMINO

ABSENTS : Philippe JANIN/ Maëva THOMMERET

Secrétaire de séance : Vanessa BEAUJAUD

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code de l'urbanisme et notamment les articles L153-1 et suivants et L 103-2 et suivants,

Vu le Plan Local d'Urbanisme approuvé le 29 novembre 2012,

Vu la délibération du 30 septembre 2016 prescrivant le lancement de la procédure de Révision générale du PLU de Drap,

Vu la délibération du 06 décembre 2016 relative au retrait de la délibération du 30 septembre 2016,

Vu la délibération du 06 décembre 2016 relative au lancement de la procédure de Révision générale du PLU de Drap,

Vu la délibération du 27 août 2019 par laquelle le Conseil municipal a pris acte de la tenue du 1^{er} débat sur le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD),

Vu la délibération du 15 avril 2021 relative au retrait de la délibération du 27 août 2019,

Vu la délibération du 15 avril 2021 relative à la tenue du débat sur le PADD,

Vu les réunions des personnes publiques associées (PPA) à l'élaboration du PLU qui se sont tenues les 1^{er} août 2018 et 13 avril 2021,

Vu les réunions publiques du 17 octobre 2018, 21 avril 2021 et du 22 mars 2023,

Vu la décision n°CU-2021-2869 de la Mission Régionale d'Autorité Environnementale après examen au cas par cas de la révision du Plan Local d'Urbanisme de Drap,

Vu l'avis de la Commission Départementale de la Préservation des Espaces Naturels, Agricoles et Forestiers (CDPENAF) du 16 novembre 2021 concernant les ouvertures à l'urbanisation et l'arrêté n°2021-1157 portant dérogation au principe d'urbanisation limitée prévu par l'article L.142-4 du Code de l'Urbanisme,

Vu la concertation publique menée par la Commune,

Vu le dossier d'arrêt du projet de révision générale du PLU de Drap, tel qu'annexé à la présente délibération,

Considérant que la délibération du 30 septembre 2016 a fait l'objet d'erreurs matérielles.

Considérant que dans la délibération du 06 décembre 2016, le Conseil municipal a défini les objectifs généraux de la Révision générale suivants :

- Aménagement harmonieux et durable du territoire,

AR Prefecture

006-210600540-20230407-37-DE
Reçu le 07/04/2023

- Protection du patrimoine naturel, agricole et forestier local et préservation des continuités écologiques,
- Maîtrise du développement urbain afin d'assurer une offre de logements diversifiée favorisant une mixité sociale et proposition d'un habitat et d'un territoire accessibles à chacun,
- Pérennisation du dynamisme économique et de l'attractivité de la commune.

Considérant que la délibération du 06 décembre 2016, le Conseil municipal a défini les modalités de concertation suivantes :

- Affichage en mairie et mise en ligne sur le site Internet de la Ville de drap,
- Mise à disposition en mairie de documents présentant le projet de Révision générale du PLU,
- Mise à disposition d'un registre ou d'un cahier de concertation en mairie,
- Organisation de réunions publiques,
- Parutions d'articles dans la presse locale.

Considérant que la délibération du 27 août 2019 a été retirée du fait de la nécessité de modifier le PADD suite à la caducité du SCOT du Pays des Paillons, à la prise en compte des objectifs du SRADDET PACA et la prise en compte de certains projets,

Considérant que les réunions publiques ont été organisées de la manière suivante :

- o 17 octobre 2018 : Présentation du diagnostic et du PADD,
- o 21 avril 2021 : Présentation du PADD,
- o 22 mars 2023 : Présentation des traductions règlementaires,

Considérant qu'un registre a été tenu à la disposition du public en mairie tout au long de la procédure d'élaboration,

Considérant que les modalités de la concertation publique qui figure dans le dossier ci-joint est présenté ce jour au Conseil municipal,

Considérant que le projet de Révision du PLU de Drap tel qu'annexé à la présente délibération est prêt à être arrêté,

Considérant que le projet de Révision du PLU de Drap sera communiqué pour avis aux organismes et personnes prévus par le code de l'urbanisme et qu'il sera ensuite soumis à enquête publique avant d'être présenté au Conseil municipal de Drap pour approbation.

Après avoir entendu le rapport de présentation,

Le Conseil municipal décide à l'unanimité :

- D'approuver le bilan de concertation menée durant toute la procédure d'élaboration de la Révision générale du Plan Local d'Urbanisme de Drap,
- D'arrêter le projet de la Révision générale du Plan Local d'Urbanisme de Drap,
- D'autoriser le Maire ou son représentant à signer toutes les pièces consécutives à l'exécution de la présente délibération.

La présente délibération sera affichée pendant UN MOIS en mairie de Drap.

Nombre de Conseillers en exercice : 27

Présents : 18 Votants : 25 Absents : 2 Contre : 0 Abstentions : 0 Pour : 25

Fait à Drap, le 07 avril 2023

Le Maire, Robert NARDELLI



Compte-rendu exécutoire après dépôt en préfecture le : 07/04/2023

Affichage en mairie le : 12/04/2023